

**DÉCISION EUJUST LEX-IRAQ/2/2011 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ****du 30 septembre 2011****relative à la nomination du chef de la mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne pour l'Iraq, EUJUST LEX-IRAQ**

(2011/659/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/330/PESC du Conseil du 14 juin 2010 relative à la mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne pour l'Iraq, EUJUST LEX-IRAQ <sup>(1)</sup>, et notamment son article 9, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de la décision 2010/330/PESC, le Comité politique et de sécurité est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions pertinentes aux fins du contrôle politique et de la direction stratégique de la mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne pour l'Iraq (EUJUST LEX-IRAQ), y compris la décision de nommer un chef de mission.

- (2) Le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer le général de brigade László HUSZÁR chef de mission EUJUST LEX-IRAQ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*Le général de brigade László HUSZÁR est nommé chef de la mission EUJUST LEX-IRAQ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 30 septembre 2011.

*Par le Comité politique et de sécurité**Le président*

O. SKOOG

<sup>(1)</sup> JO L 149 du 15.6.2010, p. 12.